

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 24 juin 2014**

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-quatre juin, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	18
Nombre de conseillers présents ou représentés	18
Nombre de conseillers excusés :	01
Nombre de conseillers absents :	

Présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11. DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13. MASSON-BENSID Nadia
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16. BELHANDA Abdeslam
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17.
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

Absents :

Absents excusés : FONTANIVE Marzéna

Pouvoirs :

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

**OBJET : FINANCES COMMUNALES - TARIFS COMMUNAUX
APPLICABLES AU 1^{er} JUILLET 2014**

N°14/77

Vu la délibération n°13/41 du 04 juin 2013,

Considérant la variation de l'indice des prix à la consommation et l'indice du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2013,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et par vote à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE** : à compter du 1^{er} juillet 2014, il est nécessaire d'appliquer aux loyers communaux la révision contractuelle prévue dans les baux communaux et basée sur l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2013, soit +0,69%
- ⇒ à compter du 1^{er} juillet 2014, il est nécessaire d'appliquer une hausse d'environ 1.5 % aux tarifs communaux selon la liste constituée des 3 pages annexées à la présente délibération (sauf certaines exceptions).

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire
Denise GUERIN.